

SEANCE du 20 mai 2026

N° 2026_05_12

Objet : Recrutement d'un vacataire, en qualité d'éducateur sportif, pour des activités de sport adapté à la résidence autonomie.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT que le CCAS organise des activités de sport adapté au sein de la résidence autonomie ;

CONSIDERANT qu'il convient de recruter des éducateurs sportifs diplômés assurant ces missions de manière spécifique, ponctuelle et à caractère discontinu ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de disposition légale et réglementaire déterminant les conditions de rémunération des vacataires, le Conseil d'Administration décide librement de celles-ci ;

CONSIDERANT que le décret n°2025-564 du 21 juin 2025 qui détermine et unifie les conditions de report et d'indemnisation des congés annuels pour les fonctionnaires et les contractuels ne s'applique pas aux vacataires ;

CONSIDERANT en conséquence, que ce décret ne peut faire obstacle à la mise en œuvre d'une indemnité compensatrice de congés payés ;

**Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à recruter dans le cadre d'activités de sport adapté au sein de la résidence autonomie des éducateurs sportifs diplômés assurant un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait.
- **DIT** que ces agents seront rémunérés, après service fait, au taux horaire brut de 27,56 € augmenté de 10 % au titre d'une indemnité compensatrice des congés payés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 21 mai 2026

Et publication ou notification

Du : 21 mai 2026

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Pontault-Combault, 21 mai 2026**



Le Maire, Président du CCAS ★



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault

Séance du 20 mai 2026

Arrondissement de Torcy

Canton de Pontault-Combault

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 3

Non excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Pontault-Combault, dûment convoqué le sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la direction des solidarités, sis 79 avenue de la République, sous la présidence monsieur Gilles Bord, Président du CCAS.

PRÉSENTS :

M. Bord, Mme Piot, Mme Venturini, Mme La Spina, Mme Belhouz et Mme Fillon - membres élus

Mme Laroui, M. Rodigues, M. Veyre et M. Roussel - membres nommés

EXCUSE(S) :

M. Ambrosini, Mme David et Mme Pattier

**ABSENT(S) NON
EXCUSE(S) :**

PROCURATIONS :

M. Ambrosini

A Mme Piot

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Nicolas Loquet en collaboration de Mme Ageorges Christelle